



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-22

L'an deux mille seize, à 10 h,
Le 5 juillet, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 juin 2016
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	22
+ vote par procuration	2

Étaient présents :

M. Jack COLLINET
Mme Danielle COMBE (Pv M Jannot)
M. Daniel COURTAUX
M. Jean-François DAMIEN
M. J-Claude JACQUEMART
Mme Maryse DESPAS
M. Claude FAUVET
M. Christian BORNIET
M. Pascal GILLAUD
M. Guy JOSEPH
M. Eddy LAURENT

M. Simon LECLERC
M. Michel NORMAND (Pv M Wallendorff)
M. Jean PANCHER
M. Robert PASCOLO
M. Bernard PIERQUIN
Mme Morgane PITEL
Mme Mireille RAVENEL
M. Jean-Pierre RENVOY
M. Guillaume ROTARIO
M. Daniel ROUVENACH
Mme Fabienne SCHOLLHAMMER

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de terrain - Han sur Meuse

Résultat du vote
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 2

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°16-22

Objet de la délibération :

Zones humides : achat de terrain - Han sur Meuse

Vu le projet Zones humides porté par l'EPAMA,

Vu la nécessité, dans le cadre de ce projet, d'acquérir des terrains en vue de préserver leur caractère environnemental,

Considérant le terrain cadastré 003ZE 14, sis sur la commune de **HAN-SUR-MEUSE** et d'une superficie de 0,5 ha

Vu l'accord délivré le 01/04/2016 par le propriétaire M. Benoit MARTIN, demeurant à AILLY-SUR-MEUSE,

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- Approuve, sous réserve de l'obtention des financements, l'acquisition de la parcelle susmentionnée, au prix de 2 000 €, net vendeur.
- Précise que tous les frais supplémentaires et afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage, ...) sont à la charge de l'acquéreur.

La Présidente de l'EPAMA,



Morgane PITEL